

## COMpte Rendu Sommaire des Délibérations du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

L'an deux-mille-dix-sept, le 29 septembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.  
 Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9  
 Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2017

**PRÉSENTS** : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Martine Barbier Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Claude Airaud, Béatrice Tritschler,

**ABSENTS** : Luc Vrignaud, (Pouvoir à Quillet J) : **POUVOIR(S)** : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté avec rectification du chiffre correspondant aux pouvoirs qui doit être de 2.

### COMpte Rendu des Décisions Prises par le Maire dans le Cadre de ses Délégations

- Numérisation des archives d'Etat Civil ancien pour un montant de 840.10 € TTC

#### OBJET: ETAT CIVIL : REGISTRES ET NUMERISATION

REF : D170929A

Le Conseil municipal après avoir délibéré et pris connaissance les devis présentés :

Numérisation des archives d'Etat Civil ancien pour un montant de 840.10 € TTC

Restauration de deux registres des délibérations 514.56 € TTC

- Donne pouvoir à M ; Le Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental pour restauration des registres – subvention à hauteur 60 % de la dépense HT et signer tout document nécessaire à la réalisation du dossier

#### OBJET: DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

REF : D170929B

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la DM suivante :

La commune inscrit une subvention non prise en compte au budget (subvention voirie du Département) et inscrit les crédits nécessaire pour les travaux d'Etat Civil et supplément programme voirie

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1323-14 : Travaux de voies et réseaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 120.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 120.00 €</b>
D-2168-20 : Acquisitions	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-14 : Travaux de voies et réseaux	0.00 €	7 120.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 120.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 120.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 120.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 120.00 €</b>		<b>10 120.00 €</b>

## **OBJET: ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES - CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION**

REF : D170929C

M. le Maire présente le dossier concernant contrat groupé proposé par le centre de Gestion pour l'assurance des risques statutaires avec CNP Assurances.

### **I-1 POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL**

Le taux de cotisation, hors frais de gestion, pour l'année 2018 : 5,05 % avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire

Le taux est garanti pendant toute la durée du contrat (du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021).

### **I-2 POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC**

Le taux de cotisation pour l'assureur, hors frais de gestion, s'élève à 1,05 %

L'assiette des cotisations est formée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du Supplément Familial de Traitement et de la totalité des charges patronales

Le Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, assurera la gestion dudit contrat aux conditions suivantes:

pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de zéro virgule douze pour cent (0,12 %)

pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de zéro virgule zéro cinq pour cent (0,05 %).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire pour l'adhésion au contrat groupé proposé par le centre de Gestion pour l'assurance des risques statutaires et lui donne pouvoir pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **OBJET: DOSSIER ASSAINISSEMENT : MARCHE POUR LE CONTROLE DE RECEPTION**

REF : D170929D

La consultation concernant les contrôles de réception nécessaires pour l'obtention des aides de l'Agence de l'Eau a été envoyée à 4 entreprises

<b>Société</b>	<b>Adresse</b>
TECHNILAB	Zone Artisanale du Château Rouge - BP 60176 - 44155 ANCENIS CEDEX
SARP OUEST	140 Rue Jacques Yves Cousteau - ZA Beaupuy 4 - 85000 MOUILLERON LE CAPTIF
SPI2C	3, rue de la Metallurgie - ZI - BP20215 - 44472 CARQUEFOU Cedex
SANITRA FOURRIER	PA Les Hauts de Couëron - Rue des Vignerons - 44220 COUERON

- Mise en ligne du Document de Consultation des Entreprises : courant de semaine 35 ;
- Date de remise des offres pour le mercredi 15 septembre avant 16h00 en mairie
- Ouverture des plis : le jeudi 21 septembre après la réunion de chantier ;
- Analyse des offres : le vendredi 22 septembre.

Une seule offre a été réceptionnée par la mairie, celle de l'entreprise SPI2C

Au regard des critères d'analyse, la maîtrise d'œuvre propose de retenir la proposition de l'entreprise SPI2C pour un montant de 11 382,40 €HT, soit 17% d'écart avec l'estimation maîtrise d'œuvre (13 633,00 €HT)

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité valide la proposition du Maître d'œuvre et donne pouvoir au maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

## **OBJET: CONVENTIONS POUR RACCORDEMENT DES RESEAUX DE LA STATION**

REF : D170929E

M. Le Maire donne lecture du récapitulatif des frais de raccordement pour l'assainissement collectif

		OPERATEUR	HT	TVA	TTC
Electricité	Extension nécessaire pour le réseau elec. Pompe relevage	sydev	5 650.00		5 650.00
Electricité	Branchement d'un compteur pour pompe de relevage	enedis	270.60	54.12	324.72
Electricité	Branchement d'un compteur pour Station	enedis	1 079.04	215.81	1 294.85
Electricité	Extension nécessaire pour le réseau elec. Station		0.00	0.00	0.00
Eau	extension du réseau d'eau pour station	vendee eau	4 677.26	935.45	5 612.71
Eau	raccordement réseau d'eau pour station				
			11 676.90	1 205.38	12 882.28

Le conseil municipal valide les frais et donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents et autorisations nécessaires

## OBJET: BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

REF : D170929F

Le conseil municipal a validé la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-627 : Services bancaires et assimilés	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## OBJET: ATELIER : TRAVAUX DE TERRASSEMENT

REF : D170929G

Le devis de Migné TP pour le terrassement de l'atelier est accepté à l'unanimité après renseignement sur le tonnage. Montant du devis : 8 800€ HT

M. le Maire a pouvoir pour valider le dossier.

## OBJET: CONVENTIONS TRANSPORT SCOLAIRE

REF : D170929H

Le conseil municipal a fixé (à l'unanimité) à 9.60 €/mois/enfant (non subventionné à 100% par le Département) la participation des parents de la commune, aux frais de transport pour l'année scolaire 2017/2018. La commune prendra donc en charge :

- ❖ Pour les enfants ayant leur domicile sur la commune :
  - Les frais d'organisations restant après subvention du département
  - Les frais de transport restant à charge après subvention du Département et participation des parents. (Coût fixé par le Conseil général (12.10€) – 9.60 €)
- ❖ Pour les enfants non domiciliés sur le RPI et scolarisés à l'école de Saint Sigismond.

- Les frais d'organisations dans leur totalité

Frais d'organisation : AFR /143€/an/enfant  
LE MAZEAU 182 € /an/enfant

Le Maire est autorisé à signer les conventions avec chacun des organisateurs secondaires.  
Les informations sur le nombre d'enfants seront transmises au conseil

## **OBJET: GESTION EMBARCADERE**

REF : D170929I

M. Le Maire a rencontré M. LIEBOT en présence de M. COIFFE et Mme MONTAMAT le 21/09 pour discuter des termes du bail à venir. Le Compte rendu a été accepté sans réserve. Les modifications seront portées au bail sauf en ce qui concerne la loyauté (qui pourra faire l'objet d'un règlement intérieur). Ont fait l'objet de l'accord :

- entretien des barques : il sera désormais réalisé par la commune – Le loyer sera majoré de 700€
- ouverture du site : du week-end de Pâques au deuxième week-end d'octobre.
- Rencontres : 2 obligatoires en Mairie (Début et fin de saison) entre bailleur et bénéficiaire
- Assainissement : si pompe relevage nécessaire prise en charge 2/3 Commune- 1/3 Bénéficiaire
- Entretien toilettes : A charge du bénéficiaire – ouverture obligatoire des 2 toilettes sur la saison
- Poubelles : la commune prendra en charge les poubelles publiques – Au bénéficiaire de se charger des poubelles pour son compte.
- Agrément obligatoire pour accueillir les groupes scolaires (par l'inspection académique)
- Balades gratuites : obligation de rendre des comptes sur le nombre réellement réalisées.

Le conseil municipal valide les modifications et donne pouvoir au Maire pour la signature du bail en ces termes

## **OBJET: VOTE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES COMMUNES SINISTREES PAR L'OURAGAN IRMA**

REF : D170929J

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de verser une subvention de 100 € à l'association des Maire de Guadeloupe.

## **OBJET: ASSAINISSEMENT : VALIDATION DU SOUS-TRAITANT AU LOT N°1**

REF : D170929K

Le conseil municipal a validé à l'unanimité la candidature du sous-traitant DC4 au nom de SA Noria conception hydraulique pour le lot 1 attribué à Migné TP. Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires.

## **OBJET: QUESTIONS DIVERSES**

REF : D160630QD

### **Commission Environnement voirie et bâtiments**

Syndicat mixte : 3 nouvelles réserves d'eau de substitution sont envisagées

SCOT : une réunion le 3/10 est prévue pour définir les grandes lignes d'aménagement.

Assainissement : Un léger retard des travaux réseaux en raison de l'effondrement au poste de refoulement. 1 demande de tabouret supplémentaire  
L'acte d'achat du terrain a été finalisé chez le notaire. Quelques questions reçues concernant les travaux et les données transmises sur le site : les informations seront communiquées lors de la réunion publique.

Bâtiment groupe scolaire : 1 fuite d'eau décelée, un rendez-vous a été pris avec l'architecte et l'entreprise carré. Une réparation a été réalisée mais aucune suite sur les dégâts

Voirie : travaux de PATA semaine prochaine - l'entreprise Rineau interviendra un peu plus tard.

Atelier : Manque CCTP pour valider le DCE – les travaux sont prévus pour le début d'année 2018

Ecoles : les travaux prévus ont reçus des accords favorables tant administratifs que financiers. Les travaux pourront avoir lieu aux vacances de Février et avril 2018.

Travaux de berges : La commune aura une participation de 3000€ pour les travaux dans le cadre de la convention avec l'IIBSN. L'assurance de l'entreprise Archambaud participera au travaux de réfection suite au sinistre sur berge.

### **Commission affaires scolaires et sociales**

Quinzaine bleue : le programme a été envoyé par mail - Une initiation au défibrillateur est proposé par la commune le 14/10

Rencontres intergénérationnelles : Reprise le 19/10 avec des jeux et 1 nouveauté cette année avec de la couture (par l'association Arts et Loisirs)

Informatique : Atelier prévu avec M. Murail hervé de 20h30 à 22h à l'école – un questionnaire va être envoyé aux habitants.

SIGE : la rentrée s'est bien déroulée

### **Informations diverses du Maire**

Fibre optique : La CCVSA a lancé le 3<sup>ème</sup> volet : La fibre à l'abonné pour l'horizon 2020-2025

Zones blanches : L'Etat finance le dispositif et la commune doit prévoir l'emplacement. Proposition du clocher retenue par Bouygues sous réserve de confirmation de réception. Il est possible qu'Orange propose une convention pour une connexion directe sur la fibre.

EPMP : M. le Maire doit rencontrer en octobre le président de l'EPMP concernant le barrage réalisé sur une berge du canal de Reth.

Plantations : Rappel de la réunion du 02/10 et du déroulement ; la chambre d'agriculture sera absente (excusée)

Le secrétaire de séance



LE MAIRE,  
Denis LA MACHE

